

EGLISE PROTESTANTE DU SENEGAL (EPS)

LE MODERATEUR

COMMUNIQUE DE L'EGLISE PROTESTANTE DU SENEGAL

Face au risque de propagation du coronavirus (Covid-19), d'une part dans le respect de l'intervention télévisée du samedi 14 mars 2020 du Président de la République et de l'arrêté n°007782 du 13 mars 2020 du Ministre de l'Intérieur portant interdiction provisoire de manifestations ou rassemblements, et d'autre part dans le témoignage de notre amour pour le prochain tel que prescrit dans l'évangile selon Marc 12, 31 : « **Tu aimeras ton prochain comme toi-même** », le Conseil synodal de l'Eglise Protestante du Sénégal (EPS), réuni en session extraordinaire le lundi 16 mars 2020, communique à l'attention de tous les fidèles les informations ci-après :

- 1- Les regroupements cultuels (cultes, séances de prières diverses, cours de catéchisme, répétitions des chorales, activités dans le cadre du programme pascal...) sont suspendus à titre provisoire.
- 2- La fin de la période de suspension sera notifiée, en concertation avec les autorités administratives et sanitaires de notre pays.
- 3- Les fidèles sont priés de suivre sur les ondes de la Radio Sénégal Internationale (RSI) 92,5 FM le culte tous les dimanches de 10h à 11h de même que les messages et exhortations dans l'émission Présence Protestante les mercredis de 20h à 20h30.
- 4- Les fidèles sont invités à persévérer dans la prière et à intercéder à domicile pour le Sénégal et pour tous les pays en lutte contre la pandémie. Ils sont encouragés à respecter les règles d'hygiène et de comportement prescrites par les autorités sanitaires.
- 5- L'Eglise n'étant pas fermée, les pasteurs restent à la disposition des fidèles.

Ces mesures ne remettent pas en cause notre foi en Dieu en qui nous plaçons notre confiance.

Que la grâce de notre seigneur Jésus-Christ, l'amour de Dieu le Père et la communion du Saint-Esprit restent et demeurent avec nous tous !

Le Moderateur

Révérend Andre OUATTARA

Fait à Dakar, le 16 Mars 2020